

SOS INTERNATIONAL POUR LE PEUPLE HUTU DU BURUNDI

Comme en 1965, 1972 et 1988, le Peuple Hutu du Burundi vit présentement un calvaire. Plus de 250 personnes ont été arrêtées entre le 31 Juillet et le 25 Septembre 1991. Des listes partielles de personnes mortes ont déjà été rendues publiques. La majeure fraction des arrestations datent du 22, 23 et 24 septembre. Téléphones et télécopieurs des Hutu revendicateurs sont coupés. Des mercenaires recrutés au sein des forces déchuées de Minghestu H. Mariam et dans les rangs des réfugiés rwandais au Burundi, en Ouganda et au Zaïre sont déjà sur place.

Silence on tue. Mais Pourquoi ?

a) L'armée mono-éthnique Tutsi a reçu l'instruction de punir tous les Hutu qui ont compris la surpercherie du Major Buyoya.

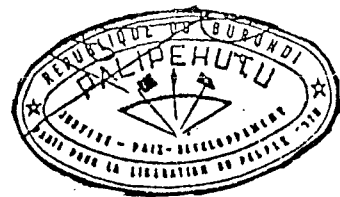
Les faits suivants ont motivé la poursuite du génocide plannifié par Simbananiye en 1968 :

- Refus de voter la Charte de l'Unité Nationale le 5 février 1991.
- Exigence d'une Conférence Nationale Souveraine.
- Proclamation de la tombée en désuétude de la Charte de l'Unité Nationale.
- Refus entre les 17 et 22 septembre 1991 par les réfugiés Burundais en Tanzanie d'adhérer à l'opération de rapatriement "forcé" négocié par le Gouvernement par le biais de l'UNHCR.

b) Un multipartisme rigoureusement règlementé est en vue mais le PALIPEHUTU est une formation qui, jouissant de 11 ans d'expérience, pourrait même en suivant les méandres vicieuses des textes réglementaires permettre à l'opposition Hutu en général de gagner le processus démocratique par les urnes. Les responsables dont NZEYIMANA Ernest, les encadreurs de la jeunesse du PALIPEHUTU, les rapatriés du Rwanda et de la tanzanie ont été visés en premier lieu.

c) L'échec des Tutsi Rwandais - Inyenzi de conquérir le Rwanda a suscité la nécessité de faire revanche sur les Hutu du Burundi pour créer un repli politique.

Fait à Bujumbura, le 25 Septembre 1991



Action à entreprendre pour faire libérer tous les prisonniers innocents :

- Diffuser ce message par Télécopieur, Telex, Telegramme, Téléphone, Photocopie et autres moyens.
- Saisir tous les gouvernements, le Secrétariat des Nations Unies et toutes les organisations internationales, panafricaines et régionales.
- Informer toutes les représentations diplomatiques, tous les organes de presses, et toutes les confessions religieuses et toutes les organisations de défense de droits de l'homme là où vous êtes.
- Demander l'adoption de sanctions internationales contre le régime du Major Buyoya en vue d'une démocratisation réelle du pays et du respect des droits de l'homme.
- Demander une assistance humanitaire internationale pour la protection des vies humaines au Burundi.